



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

2^{ème} réunion de 2024

Séance du 20 juin 2024

Délibération

PV n° 7

Objet : Réforme de matériels

Date de convocation :
7 juin 2024

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin à 17 heures 00,

le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

Membres en exercice : 5

Membres présents : 3

Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY, Denis POTTIER.

Membres excusés : 2

Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Monsieur Jacky RAGUIN.

Assistaient également à la réunion :

- A titre consultatif (arrêté n° 2021-09-093 du 28 septembre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de l'Aube et de son bureau)

Colonel Rémy ANDRIOT, Chef du corps départemental, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Ci-dessous, la liste des matériels **susceptibles d'être supprimés de l'actif du SDIS**, du fait de leur remise en état onéreuse, de leur vétusté ou de leur obsolescence.

Ces matériels peuvent faire l'objet d'un don ou être vendus.

En fonction de leur nature, ils seront prioritairement proposés lors d'une vente aux enchères aux centres de première intervention (CPI) communaux.

Lorsque ces matériels ne sont pas susceptibles d'être mis en œuvre par un CPI communal dans le cadre du règlement opérationnel ou lorsque la vente CPI est infructueuse, les matériels peuvent être mis en vente publique soit auprès de l'hôtel des ventes (SCP Boisseau et Pomez), soit auprès d'un site d'enchères en ligne (Agorastore SAS par exemple).

Liste des matériels

Engin	Immatriculation	Inventaire	Année	Kms	Cause	Destination
RM	DS-061-FX	ST 50	1982	/	Amortie - Vétusté	Vente
RM	4609MB10	ST 48	1984	/	Amortie - Vétusté	Vente
RM	958LW10	ST 52	1982	/	Amortie - Vétusté	Vente
RM	956LW10	ST 55	1981	/	Amortie - Vétusté	Vente
RPLT	DD198SA	2014-070	2014	/	Amortie - Vétusté	Vente
LCR	/	ST 18	1978	/	Amortie - Vétusté	Vente
LCR	/	ST 20	1978	/	Amortie - Vétusté	Vente
LCR	/	ST 24	1979	/	Amortie - Vétusté	Vente
LCR	/	ST 21	1977	/	Amortie - Vétusté	Vente
LCR	/	ST 22	1977	/	Amortie - Vétusté	Vente
VL	2258PM10	2744-5	2006	94715	Amortie - Vétusté	Vente
VL	5647PX10	3706	2009	82989	Amortie - Vétusté	Vente
VL	EA823QC	2016035	2016	98684	Amortie - Vétusté	Vente
VL	2294PM10	2744-4	2006	178446	Amortie - Vétusté	Vente
VL	AP215DZ	3959	2010	82069	Amortie - Vétusté	Vente
VL	AP347DZ	3963	2010	145802	Amortie - Vétusté	Vente
VL	AP960EA	3958	2010	88912	Amortie - Vétusté	Vente
VL	9202PT10	3421-6	2008	106052	Amortie - Vétusté	Vente
FPTSR	EL180QD	2237	2002	43317	Amortie - Vétusté	Vente

FPTSR : Fourgon Pompe Tonne Secours Routier

LCR : Lance Canon Remorquable

RM : Remorque Mousse

RPLT : Remorque Plateau

VL : Véhicule de Liaison

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE du principe de la réforme de ces engins ;

AUTORISE le Président à faire procéder à la vente publique de ces véhicules soit auprès de l'hôtel des ventes (SCP Boisseau et Pomez), soit auprès d'un site d'enchères en ligne (Agorastore SAS par exemple).

Fait le 27 JUIN 2024

Votes pour : 3
Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY,
Denis POTTIER.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY